

## Championnats Régionaux par Equipes Séniors de Padel 2023

### 1. Championnats Organisés

Deux championnats distincts seront organisés (les femmes ne sont pas autorisées à jouer avec les hommes), **qualificatifs pour les championnats de France senior de N2 prévus les 14 et 15 octobre 2023** :

- Championnats de Padel **Messieurs**
- Championnat de Padel **Dames**
  
- ✓ **Rencontres** : 3 matchs (6 joueurs ou joueuses pour disputer la rencontre).
- ✓ **Format des matchs** : **A1** (3 sets de 6 jeux) **pour la R1**  
**B1** (2 sets de 6 jeux, SJD 10pts) **pour la R2**

Avant le début de la rencontre, le capitaine d'équipe établit sa composition comme il l'entend avec les joueurs de son équipe, en respectant la force des paires (numérotées de 1 à 3 en fonction du poids des équipes).

- **Ordre des matchs** : paires n° 2, puis n°1, puis n°3

**Balles** : 3 balles neuves pour chaque match par équipe.

#### **Règlement :**

Chaque victoire attribue :

- **2 points** à l'équipe gagnante
- **1 point** à l'équipe perdante
- **0 point** en cas de forfait

### 2. Création et formation des équipes

**R1 (valorisée P500)** : Uniquement les clubs affiliés (ou structures habilitées de niveau 2) **avec des pistes de Padel** pourront inscrire une ou plusieurs équipes.

Division composée par les 4 meilleures équipes inscrites « au poids » des clubs concernés. Présence au maximum de 2 équipes d'un même club dans la Division : équipe 3 automatiquement en R2.

#### **R2 (valorisée en fonction du poids des équipes) :**

Division composée par les équipes inférieures « au poids » des mêmes clubs ainsi que par toutes les autres équipes de clubs de tennis ne disposant pas de piste de padel mais souhaitant engager une équipe, évoluant sous le nom Ligue 1, Ligue 2, Ligue 3...

Les joueurs ou les clubs « sans piste » peuvent se rapprocher des clubs possédant une piste pour s'inscrire dans une équipe de ce club, ou inscrire une équipe complète uniquement avec des joueurs possédant une licence Multi-Raquettes de leur club sous l'appellation « Ligue ».

#### **POUR 2023 pas de montée/descente**

Pour participer aux championnats par équipes Padel :

- Les joueurs doivent être titulaires d'une licence FFT « Club » saison 2023, **pour le club qu'ils représentent** avec la mention « compétition autorisée ».

- Afin de permettre la constitution d'équipes, les joueurs non issus d'un club sont autorisés, s'ils sont titulaires d'une licence FFT « Club » Saison 2023 avec la mention « compétition autorisée », à participer avec un autre club, même d'une ligue différente que celle dans laquelle ils sont licenciés.
- **Un joueur licencié « Padel » dans un club de Padel ou Tennis-Padel ne pourra participer au championnat que pour le compte de son club de Padel.**
- **Un joueur licencié « multi-raquettes » dans un club de Tennis ou de Tennis-Padel pourra s'inscrire dans une équipe d'un club affilié ou habilité (niveau 2) disposant d'une piste de Padel, partout en France métropolitaine.**

***Inscription des équipes :***

*Un même club peut inscrire plusieurs équipes dans un championnat. Les listes ne pourront pas être modifiées sauf raison majeure validée par la commission padel, et sous-réserves de ne pas modifier « la place du poids de l'équipe ».*

***Chaque équipe est composée de 6 joueurs minimum et de 8 joueurs maximum.***

Les règles à respecter, pour chaque club, sont les suivantes :

- **le poids total de l'équipe 1 (addition des classements des 6 meilleurs joueurs) doit être meilleur (donc inférieur numériquement) que le poids total de l'équipe 2, et ainsi de suite entre les équipes 2 et 3, 3 et 4 etc...**
- **le 4<sup>ème</sup> joueur de l'équipe 1 ne peut en aucun cas être moins bien classé que le 1<sup>er</sup> joueur de l'équipe 2, et ainsi de suite entre les équipes 2 et 3 etc...**
- **les 6 premiers joueurs de l'équipe 1 ne pourront en aucun cas participer à une rencontre avec une équipe inférieure de leur club**
- **un joueur participant à 2 rencontres avec une équipe supérieure restera rattaché à cette équipe.**

Pour la constitution des équipes, le nombre de joueurs licenciés « Hors du Club » n'est pas limité. En conséquence, une équipe peut être formée par 6 joueurs possédant chacun une licence dans un club différent, voire même par aucun des 6 joueurs licenciés dans la structure qui inscrit l'équipe.

**Attention**

- *Au cours d'une même saison sportive, un même joueur ne pourra représenter qu'un seul et unique club, pour les compétitions par équipes de Padel.*
- *La participation à une compétition Padel par équipes pour un club donné, n'aura pas d'incidence sur le statut sportif du joueur pour les Championnats par Equipes « Tennis ». **En conséquence, un même joueur pourra représenter un club « A » pour les compétitions de Padel et un club « B » pour les Compétitions de Tennis.***

En conséquence, concernant les statuts sportifs, tous les joueurs sont considérés comme « EQ » (Equipe). Le seul statut existant concernant la nationalité avec les joueurs « UE » ou « Non UE ». Lors d'une même rencontre, la participation des joueurs « Non UE » est limitée à deux joueurs.

Enfin, les championnats par équipes de Padel sont considérés comme des Championnats « Seniors » et sont donc ouverts aux licenciés de la catégorie 11 ans et plus (nés en 2012 et avant).

### 3. Calendrier et Horaires

- **R1 : samedi 22 avril au CTTC à Lucciana.**
- **R2 : samedi 22 ou dimanche 23 avril.** La répartition dans les poules se fera au poids des équipes et **prioritairement géographiquement**, clubs de Haute-Corse à Lucciana et de Corse du Sud à Ajaccio.
  - **Haute-Corse :** Dimanche 23 avril au CTTC à Lucciana
  - **Corse du sud :** Samedi 22 avril à l'AS Milelli et/ou dimanche 23 avril à Mezzavia (en fonction du nombre d'équipes engagées)

**R1 et R2 :** Chaque poule sera composée au maximum de 4 équipes se rencontrant sous forme d'un tableau proposant 1/2 finales et finale ou match pour la 3ème place, soit 2 rencontres (obligatoires) pour chaque équipe.

#### Convocation des équipes :

- au plus tôt à 9h.
- au plus tôt à 11h pour les équipes des clubs distants de plus de 80 km si poules de 4 équipes.
- à 9h si poules de 3 équipes même pour les clubs distants de plus de 80 km.

Finales de poules et matchs de classement en « suivi de »

**La formule définitive sera décidée par la Commission Régionale de Padel après la période d'inscription en fonction du nombre d'équipes engagées.**

En cas d'intempérie le samedi 22, les rencontres seront reportées au dimanches 23.

- Si une rencontre n'a pas commencé, elle sera rejouée intégralement.
- Si une rencontre a commencé et que le score final n'est pas acquis, elle sera rejouée intégralement et la composition des équipes pourra être modifiée.
- Toute rencontre dont le score sera acquis ne sera pas à rejouer.

*En cas de contestation motivée, la commission en charge du championnat doit être saisie par le(s) club(s) dans un délai maximal de 48 heures, après la prononciation du report par le juge-arbitre.*

### 4. Pistes

La rencontre doit se jouer sur **une ou deux pistes** (extérieure ou intérieure) de même nature :

- les poules de 4 sur 2 pistes,
- les poules de 3 sur 1 piste.

### 5. Droit d'Inscription des équipes

Le droit d'inscription sera de **60 €** par équipe engagée. Paiement et liste d'inscription à remettre à la ligue avant le **vendredi 10 mars 2023**.

### 6. Envoi des Résultats

La Gestion Sportive ne peut pas, pour le moment, être utilisée pour les Championnats par Equipes de

Padel. Dès la fin de la rencontre, la feuille de match devra être envoyée à la Ligue Corse par mail (photo ou scan), puis l'original par voie postale ou déposée sur place sous 48H.

Si une équipe est incomplète celle-ci ne pourra pas prendre part à la rencontre considérée et aura match perdu par forfait 3/0, 6 Set à 0, 36 jeux à 0.

## 7. Juge-Arbitre

Les rencontres des Championnats par Equipes de Padel doivent être dirigées par un officiel possédant **une qualification de JAP2** au minimum (non joueur).

Nous rappelons aux Juges-Arbitres qu'ils doivent être présents **pendant toute la durée de la rencontre**.

## 8. Classements

Le classement pris en compte pour la constitution des divisions et poules sera le dernier classement connu à la clôture des inscriptions des équipes, soit celui du mois de mars.

Le classement pris en compte pour la compétition sera le dernier classement connu le jour de la compétition, soit celui d'avril.

Le Juge-Arbitre devra être en mesure de contrôler le classement qui n'est pas visible sur la licence mais peut être consulté sur le lien suivant : <http://www.fft.fr/jouer-sante/padel/le-classement>

Le classement de Padel est individuel. Pour calculer le poids d'une équipe, il faut additionner les rangs des 2 joueurs (ses) composant l'équipe. Il faut bien additionner les rangs (classements) et non le total des points de chaque joueur.

Donc, afin de déterminer l'ordre des matchs, plus le poids de l'équipe est faible, plus l'équipe est forte. En cas d'égalité de poids, le capitaine est libre de désigner l'équipe la plus forte sauf dans le cas où il y a un joueur Non Classé Padel. Ce dernier devra obligatoirement jouer dans le double le plus faible.

Un joueur Non-Classé Padel, aura un classement égal au dernier ranking + 1 du dernier joueur français ou de la dernière joueuse française.

**Les assimilations** pour obtenir un classement Padel doivent être demandées **avant la date limite d'inscription des équipes**. Si la demande est postérieure, la participation du joueur/de la joueuse sera soumise à l'appréciation de la Commission Régionale de Padel.

Tous les joueurs d'une même équipe marqueront le même nombre de points sous-réserves d'avoir participé à au moins une rencontre par équipe.

## 9. Licences & Médical

### **Voici un rappel concernant la licence et le statut médical :**

*Conformément aux décisions du bureau exécutif de la Ligue Corse De tennis la date limite de prise de licence C (ou rattachement au club) pour l'ensemble des championnats est fixée au 10 février 2023.*

*Les joueurs possédant une licence « D » (découverte), « S » (périscolaire) et une « W » (web) ne sont pas autorisés à jouer en championnat par équipes. Il est possible de transformer ces licences en licence « C » (club) avant le 10 février 2023.*

**Le statut médical figure désormais sur la licence, seule cette dernière doit être présentée au juge-arbitre. Un joueur doit posséder la mention "Compétition Autorisée" pour pouvoir jouer.**

*Si la licence d'un des joueurs porte la mention "Hors Compétition", il n'est pas autorisé à participer à la compétition, ni même à figurer sur la liste de composition d'équipe remise au juge-arbitre, même s'il dispose d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition datant de moins d'un an. Ce joueur doit dans ce cas, et avant la rencontre, se rapprocher de son club pour obtenir une correction du statut de licence. Si cette action ne peut se faire avant la rencontre, et que le joueur y prend part, l'équipe s'expose à une disqualification par la commission compétente.*

***En conséquence, seuls deux documents doivent être présentés (de manière imprimée et/ou dématérialisée) au juge-arbitre :***

- ✓ la licence
- ✓ la pièce d'identité avec photographie